

## **CONSEIL CONSULAIRE CONSACRE AUX ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

### Procès-verbal de la réunion du 25 août 2025

Le Conseil consulaire consacré aux questions relatives à la protection sociale, convoqué dans le cadre de Assises de la protection sociale, présidé par Madame Mélanie MONTINARD, s'est tenu le 25 août 2025, de 10h45 à 12h, dans les locaux du consulat général de France à Rio de Janeiro.

### Participants du Conseil consulaire dédié à la protection sociale :

Mme Mélanie MONTINARD, Conseillère des Français de l'étranger;  
Mme Marie GODEFROY, Conseillère des Français de l'étranger;  
M. Tulio MATENCIO, Conseiller des Français de l'étranger, par visioconférence.

Mme Inaê Cuvier, stagiaire du Mandat consulaire Traits-d'Union ;  
M. Cyril MERGNAT, Proviseur du Lycée Molière ;  
M. Bertrand RIGOT-MULLER ;  
M. Julien NUNES ; représentant de ADFE-Français du Monde  
Mme Stéphanie SOTON, présidente de Rio Accueil ;

Secrétaire de séance

Mme Zoé SEGAUD, agente consulaire en charge des affaires sociales.

Représentant du Chef de poste, rapporteur général :

M. Benjamin MARTINEZ, consul adjoint, chef de chancellerie

Procès-verbal rédigé avec le concours de Mme Inaê Cuvier, stagiaire du Mandat consulaire Traits-d'Union

Membres excusés :

M. Gérard MARECHAL, Consul général ;

### **ORDRE DU JOUR**

- I. PROPOS PRELIMINAIRES**
- II. Conseil Consulaire sur LA PROTECTION SOCIALE**
  - a. CFE**
  - b. Retraites**

## **I. PROPOS PRELIMINAIRES**

La Présidente, Mme Mélanie Montinard, rappelle que cette réunion s'inscrit dans le cadre des Assises de la protection sociale lancées en mars 2025 à l'initiative du ministre délégué Laurent Saint-Martin et de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Ces Assises visent à dresser un état des lieux des sujets à l'ordre du jour, et à formuler des recommandations en vue des débats qui se tiendront à Paris le 10 octobre 2025.

Il s'agit de la première réunion de ce type organisée par le Consulat. Celui-ci en assure l'organisation et le secrétariat, fournit les informations chiffrées et de contexte demandées par les participants et sera chargé de la rédaction du procès-verbal et sa transmission à l'administration centrale.

## **II. Conseil Consulaire sur LA PROTECTION SOCIALE**

### **a. État des lieux**

- Contrairement aux bourses scolaires, considérées comme un droit, la protection sociale relève d'une aide gracieuse, attribuée sous conditions et dans la limite des enveloppes disponibles.
- Le CCPAS 2025 a bénéficié à :
  - o 83 allocataires pour une enveloppe totale de 310 642 €
  - o Rio occupe le 1<sup>er</sup> poste mondial et le 2<sup>e</sup> pour l'Amérique du Sud.
  - o Le taux de base des allocations est fixé à 567 € (de 2022 à 2024 il était à 600 €).

### **b. Difficultés identifiées**

- Risque juridique : octroyée gracieusement par le ministère des Affaires étrangères, la protection sociale des Français de l'étranger n'est pas de droit et peut être à l'avenir fortement réduite ou supprimée, ce qui laisserait les bénéficiaires sans garantie de soutien, ni filet social minimal ;
- Pour les Français de moins de 65 ans et non reconnus handicapés, il n'existe aucune allocation pérenne ; seules des aides ponctuelles ou un soutien au retour en France peuvent être envisagés ;

### **c. CFE**

#### **1. Avantages**

- La CFE permet aux Français établis hors de France de bénéficier d'une couverture sociale, indépendamment de leur âge ou de leur état de santé ;
- La possibilité de prise en charge d'une partie de l'adhésion pour des foyers en situation de précarité. (3 familles actuellement bénéficiaires)

#### **2. Inconvénients**

- La CFE a des coûts élevés pour ces adhérents et l'absence de complémentarité locale rend les remboursements calculés sur la base des tarifs français, très inférieurs aux coûts pratiqués au Brésil ;

- Réduction de l'offre éducative (spécialités du bac, projets)
- Vers une privatisation totale du lycée, déjà semi-privé dans son fonctionnement ?
- Polarisation des classes sociales des familles entre les enfants des enseignants (gratuité) / les boursiers et les autres familles.
- Recherche de l'excellence comme objectif et argument « commercial », qui ne doit pas se faire au détriment de l'épanouissement des enfants.

### c. Identité et attractivité du modèle français

- Inquiétudes face à une privatisation progressive et à un éloignement du modèle éducatif français : Quel est le lien qui reste avec la culture et éducation française ? ;
- Volonté partagée de préserver l'excellence académique et le socle commun mondial qui pour le moment est maintenu grâce à l'homologation : une garantie de la continuité du système ;
- Nécessité de renforcer la communication et de valoriser les atouts du réseau : établissement conventionné, non lucratif, compatibilité internationale dans la poursuite d'étude, bourses et prix plus accessibles.

### d. Perspectives d'avenir

- Importance de maintenir un dialogue étroit entre l'AEFE, l'Éducation nationale et les établissements, afin de préserver l'unité du réseau ;
- Un réseau de plus en plus ouvert sur les défis mondiaux, qui doit rester attractif tout en s'adaptant aux évolutions de son environnement.

### e. Bourses

#### 1. État de lieux

##### **Chiffres de 2025**

- 111 familles avec 149 élèves, 18 nouvelles familles, 8 rejets.
- Proportions sur les 149 élèves :
  - 65 élèves à 100%
  - 17 entre 80 et 99%
  - 40 entre 50 et 79%
  - 18 entre 1 et 49%

12<sup>ème</sup> poste mondial et 2<sup>ème</sup> poste d'Amérique du Sud.

#### 2. Principales difficultés relevées

- Procédure lourde, longue et intrusive : les familles doivent fournir un volume important de documents de nombreux mois avant la rentrée scolaire effective (août pour février N+1);
- Manque de visibilité à long terme : l'engagement et renouvellement annuel, créant une forte instabilité aussi bien pour les familles, que pour les projections budgétaires de l'établissement ;
- Plateforme SCOLAIDE : initiative ambitieuse mais avec des problèmes techniques, des délais longs et situations d'attente qui déstabilisent les familles et les enfants.

#### 3. Solution proposée

- Étudier la possibilité de passer d'un engagement annuel à une projection pluriannuelle (par ex. trois ans), afin d'apporter de la stabilité aux familles et aux établissements ;

#### **f. Inclusion des besoins éducatifs particulier**

##### **1. Dispositifs actuels**

- OBEP (Observatoire des besoins éducatifs particuliers)
- Recrutement d'AESH (contractualisation par le lycée) : 5 accompagnant.es d'élèves pris en charge par la SFBE, prenant en charge 2 élèves.
- Démarches auprès de la MDPH avec 9 élèves disposant d'un PPS
- Hausse notable des PAP
- Sur l'accès postbac à des établissements en France : avantage de l'académie non sectorisée non-négligeable.

##### **2. Défis pour l'amélioration de l'accompagnement**

- Contractualisation par les parents d'AESH, bien qu'elle permette le suivi proche pour l'enfant et les parents, a pu causer des complications au sein de l'établissement ;
- Continuer de coordonner les aides internes à l'établissement ainsi que les aides externes pour le suivi global des besoins de l'enfant et des familles ;
- Défi de l'orientation des élèves : le parcours en filière générale offert au lycée ne permet pas d'être suivi par tous et problème de l'absence de filière professionnelle.

##### **3. Solutions proposées**

- Renforcement des formations d'AESH et des relations de travail entre le personnel enseignant ;
- S'inspirer du modèle avant-gardiste brésilien en matière de besoins éducatifs spécifiques : décalage théorique et pratique de la politique française d'inclusion ;
- Meilleure communication avec les familles qui ont besoin d'espace sécurisé et de soutien ;
- Encourager le développement de partenariats avec les systèmes éducatifs locaux, permettant l'accès à des filières professionnelles pour les élèves dès la fin de la 3<sup>ème</sup>.

La Présidente remercie les participants et lève la séance du conseil à 10h40.

*Signatures des membres*



Tulio Platenco : en représentation